Image not found or type unknown

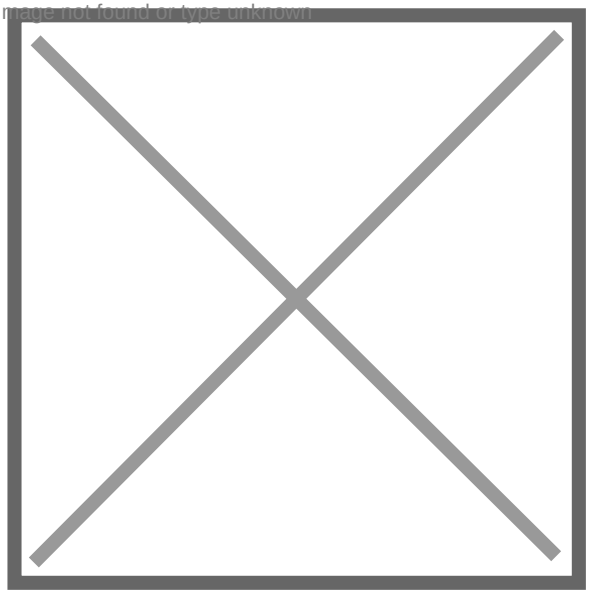

Alcool au volant et recidive

Par **frederic**, le **18/02/2010** à **18:42**

Bonjour,

Je suis cité à comparaitre au TIG de tours le 22/04/2010 pour avoir conduit avec + de 0,80 g par milligramme d'air expiré, le 18/09/2009. J'ai pris un retrait de permis de 6 mois. Je suis en état de recidive au 06/06/2006 pour les même fait. J'ai fait une cure en 2006 et j'étais abstinent pendant 3 ans avant cette rechute au mois de septembre qui a duré une semaine. Je me suis repris tout de suite et maintenant je suis suivi régulierement et complêtement abstinent. Je suis enfin sorti de cette maladie. Est-ce que cela peut servir pour le tribunal ? Dois-je prendre un avocat et quel est la sanction ? Je pense que c'est une annulation de permis.

Merci pour votre aide, à bientôt.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2010** à **23:23**

Bonjour,

Il y a récidive légale si le même délit se passe moins de 3 ans après la condamnation du 1er délit. Est-ce que vous avez été condamné pour cette première alcoolémie, il y a moins de 3 ans ?

Pour les sanctions, vous les trouverez dans les post-it de ce forum, notemment celui qui traite de la conduite sous alcool.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés